

Paris, 9 septembre 2020

Plan de relance : la FNADE salue les mesures en faveur de l'économie circulaire.

Le plan France Relance dévoilé le 3 septembre a confirmé les ambitions annoncées par le gouvernement en faveur de la transition écologique. Pour la FNADE, cette l'impulsion donnée au recyclage et à la production d'énergie de récupération est un pas important vers une économie bas-carbone.

La FNADE, qui représente l'ensemble de la filière déchets, se réjouit de voir enfin pris en compte les différentes activités de gestion des déchets comme autant de leviers contribuant à la décarbonation. « C'est bien en agissant sur l'ensemble de la chaîne, de la collecte des déchets en amont, à l'incorporation de matières recyclées et à l'utilisation d'énergie de récupération, en aval, que nous pourrions réellement accélérer la transition écologique et pérenniser un modèle économique vertueux pour l'environnement et le climat », souligne Fabrice Rossignol, Président de la FNADE.

Les mesures en faveur du développement des collectes sélectives et de la modernisation des centres de tri permettront d'augmenter le gisement de matières recyclées, et le soutien à l'incorporation de ces matières dans les process de fabrication permettra de tendre vers l'objectif de 700 000 tonnes supplémentaires de plastiques recyclés. La crise actuelle des papiers, cartons et plastiques recyclés, liée à la faible demande, a depuis plusieurs mois, fait la preuve de l'absolue nécessité de soutenir la compétitivité de ces matières, face à la fluctuation des prix des matières vierges, issues des fossiles.

L'énergie issue des déchets non recyclables avec les CSR (combustibles solides de récupération), que la FNADE a toujours portée comme une solution complémentaire au recyclage, trouve ici les soutiens attendus pour être une véritable alternative aux énergies fossiles. De même, les mesures dédiées à la valorisation des biodéchets viennent soutenir la production de fertilisants verts et de biogaz sur les territoires.

Le financement supplémentaire de 500M€ sur les trois prochaines années, alloué au fonds économie circulaire de l'ADEME, constitue un signal positif. La FNADE salue en outre le calendrier destiné à une mise en œuvre rapide de ces mesures. L'urgence climatique appelle en effet une accélération, qui est ici prise en compte, avec des échéances à court terme.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle regroupe 223 entreprises privées qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets. Elle représente 47 886 salariés en France ; 9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 768 millions d'euros d'investissement, 2068 établissements. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com